



TAXE DE SEJOUR HAUTE MAURIENNE VANOISE

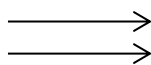
FICHE DECLARATIVE RECAPITULATIVE

PERIODE DE COLLECTE et DE DECLARATION

Pour tous les hébergements sauf les refuges :

Collecte :

- Du 1^{er} décembre 20..... au 30 avril 20.....
 Du 1^{er} mai au 30 novembre 20.....



Déclaration et versement :

- entre le 1^{er} et le 31 mai
entre le 1^{er} et le 31 décembre

Pour les refuges :

Collecte :

- Du 1^{er} décembre 20..... au 30 novembre 20.....



Déclaration et versement :

- entre le 1^{er} et le 31 décembre

REFERENCE PROPRIETAIRE/GESTIONNAIRE

Nom/Structure propriétaire/gestionnaire :

Adresse :

Contact courriel :

A renvoyer à:

Communauté de Communes Haute
Maurienne Vanoise
Régie Taxe de Séjour – Maison cantonale
9, place sommeiller
73500 MODANE
ou par mail : taxedesejour@cchmv.fr
**pour les paiements chèque: adresser à
Régie taxe de séjour CCHMV

DECLARATION

Je déclare avoir perçu et devoir reverser pour la période mentionnée ci-dessus et pour le(s) hébergement(s) référencé(s) dans mon(mes) registre(s) ci-joint(s) annexés,

la somme de

€

Fait à
Le

Signature et Cachet éventuel Propriétaire/Gestionnaire

ANNEXE DECLARATION HEBERGEMENTS / NUITEEES

Référence - Nom / Adresse de l'hébergement	Classement	Montant taxe de séjour (A)	Nbre de personnes accueillies		Nbre total de nuitées* (B)	Montant = A x B
			Nbre de pers. assujetties (payantes)	Nbre de pers. exonérées		
Exemple : Chalet n°1	2 étoiles	0.99€	2 en janvier + 1 en février = 3 (accueillies sur toute la période déclarée)	1 en janvier + 1 en février = 2 (accueillies sur toute la période déclarée)	14 en janvier + 7 en février = 21	21 x 0.99 = 20.79€
TOTAL PERIODE						

* Nbre total de nuitées = nb. nuits x nb. personnes